



## Séance du 28 décembre 2015

---

La séance a débuté à 19H 07 avec Évelyne Maisonnier, Jean François Chaloupin, Le président Mr Jean Claude Dumenil, Fabrice Révolta, Gilbert Blangero, Philippe Ducasse, Jean Philippe Bagur, Laurence Duffillol, Claire Bobkiewicz, secrétaire du SIRP, Mélanie Darriet (arrivée à 19H15).

Sont excusés : Séverine Delage, Guillaume Normant, Jean Baptiste Paing, vice Président.

La séance débute par l'approbation du dernier CR : Vote reporté au prochain conseil syndical ainsi que celui du 27 août 2015.

### 1) *Adhésion gironde numérique pour la dématérialisation des documents comptables :*

Pour faciliter les démarches administratives, l'adhésion de la dématérialisation coûte 300 euros et 175 euros pour l'obtention du certificat électronique (valable pour une durée de 3 ans). En suite , il y aurait un abonnement annuel de 80 euros.

Nous passons au vote : approbation à l'unanimité.

### 2) *Logiciels informatiques : comparaison entre MAGNUS et JVS :*

Le logiciel Magnus, coûte 945 euros par an avec la location et la maintenance. Le SAV est uniquement avec une hot line, pas très arrangeante, en somme, pas très performante.  
Le logiciel Jvs, coûterait 1604 euros la première année, si problème, un commercial est envoyé et ce rapidement.

Interventions de messieurs Blangero, Bagur et de Madame Maisonnier : ils sont tous d'accord pour demander au président l'envoi au conseil syndical des deux propositions pour pouvoir établir une comparaison.

Mr Dumenil, précise que le logiciel JVS est beaucoup plus simple d'utilisation et ferait gagner du temps.

### 3) *Devis AD'AP :*

Un devis a été établi pour l'école de St Pardon de 600 euros. Aucun devis n'a été réalisé pour l'école de Bieujac. Nous reportons la délibération pour le prochain conseil syndical.

#### 4) *Questions diverses :*

##### Point sur le budget au 28 décembre

dépenses de fonctionnement : budgété à 91 440,20 euros, dépensé 76 562, 28 euros ; reste env. 15 000 euros ;  
charges du personnel : budgété à 215 541 euros, dépensé 206 190, 91 euros ; reste env. 9 300 euros ;  
Recettes : point sur les paiements non effectués des parents. Il reste 2 400 euros sur les 4 500 € ;  
Dépenses d'investissements : dépenses faites sans plus.

##### Gestion du personnel :

L'annualisation et le régime indemnitaire a été étudié pour une présentation au comité technique et une mise en place en février 2016.

Pour le budget de l'année prochaine, il devrait avoir une baisse sur les charges du personnel. Un règlement intérieur a été rédigé pour le personnel, les intervenants des TAPS. Celui-ci va être proposé pour étude au conseil syndical.

Une prime d'IAT a été versée à tous le personnel en décembre 2015. Celle-ci oscillait entre 80 € et 230 euros brut.

##### Cantine enfants hors commune :

Le conseil départemental doit rembourser le SIRP de la facture de 998,67 € payé car les enfants de St Loubert n'ayant pas d'école, ils ne peuvent pas être considérés comme des enfants hors commune.

##### Savoir nager :

Suite à la facture reçue du SISS au mois de novembre concernant le paiement du transport des enfants à la piscine, le conseil syndical s'interroge sur la possibilité d'un doublon de paiement. En effet comme ce programme est pris en charge par la CDC, il serait judicieux de vérifier.

Dans le cadre de l'état d'urgence et à la demande du Ministère de l'éducation nationale et de l'intérieur, les communes doivent mettre à la disposition de la gendarmerie les plans des écoles. Une copie numérisée doit être envoyée à l'Académie.

##### Participations financières des communes :

Les propositions retenus lors du dernier conseil syndical, à savoir d'inverser la clé de répartition établie par les statuts de 2002 : 2/3 population, 1/3 élèves en 1/3 population 2/3 élèves ou 50 % / 50 % des dépenses de fonctionnement, ont été évoquées au conseil municipal de Bieujac et les membres ont refusé toute modification des statuts du SIRP. Mr Dumenil, précise qu'aucun vote ni délibération n'ont été fait.

Mr Blangero cite les chiffres de l'INSEE de la population de St Pardon et de Bieujac, et souhaiterait que ce soit ces chiffres pris en référence pour les calculs de clé de répartition des communes plus près de la réalité que les chiffres de la DGF.

En comparant le dernier et l'avant dernier recensement, il y a toujours un écart de 40 habitants entre St Pardon et Bieujac : 582 habitants pour St Pardon et 542 pour Bieujac.

Mr Blangero exprime le souhait des conseillers St Pardonnais d'inverser la clé de participations des

communes.

Mr Bagur prend la parole en nous présentant le fruit de ces recherches sur comment fonctionne d'autre SIRP et nous donne comme exemple le SIRP de la commune d'Isabelle Dexpert. A Savoir , ce SIRP partage entre les communes à part égale les dépenses d'investissement et après c'est un coût à l'enfant.

Mme Maisonnier, nous donne quelques chiffres sur le futur budget et nous rassure sur la participation des communes qui ne va pas augmenter et va même baisser. A confirmer.

Mr Dumenil, nous lit les statuts du SIRP depuis sa création, 2002.

Mr Blangero pense que le SIRP a un budget lourd avec des charges fixes élevées. Il pense aussi que les TAPS devraient être payantes et non gratuites.

Mr Dumenil ne souhaite pas faire payer les TAPS mais si le conseil syndical souhaite étudier le paiement, il ne s'oppose pas mais votera contre.

Mr Bagur nous fait remarquer que, les TAPS sont peut être gratuites en apparence pour les parents mais, comme les communes ont dû faire face à une augmentation de leurs charges, pour y remédier et faire rentrer des recettes supplémentaires, elles ont dû augmenter les impôts, donc c'est les contribuables qui payent quelque part les TAPS.

Une information est donnée sur un effectif prévisible égalitaire d'enfants dans les 3 ans.

Conclusion de ces échanges : il est décidé à l'unanimité des membres du Conseil Syndical de préparer un budget primitif afin de pouvoir établir une clé de répartition définitive.

FIN DE SCEANCE 21H15